

LEADER et le Volontariat Territorial en Administration





LEADER

LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen de développement rural qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux.

Volet territorial du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural), LEADER est conçu comme une démarche d'appui à des stratégies multi-sectorielles, développées et administrées par les territoires et donne ainsi aux territoires un cadre propice à l'émergence de projets collectifs et de qualité. Ce programme fait intervenir des acteurs issus des territoires d'univers différents, publics ou de la société civile, sur toutes les thématiques développées sur le territoire. (circuit court, transition énergétique, culture, tourisme, économie locale...)

L'Europe confie aux acteurs locaux, regroupés dans un Groupe d'Action Locale, GAL, une enveloppe visant à cofinancer des projets publics ou privés qui favorisent le développement des zones rurales. Ce partenariat d'acteurs publics et privés, appelé GAL, met en œuvre une stratégie de développement. L'originalité de la démarche repose sur la forte implication des acteurs locaux, et sur des projets innovants portant à la fois sur l'animation et sur l'aménagement du territoire. Le GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie définie sur le territoire donné.

LEADER en quelques chiffres



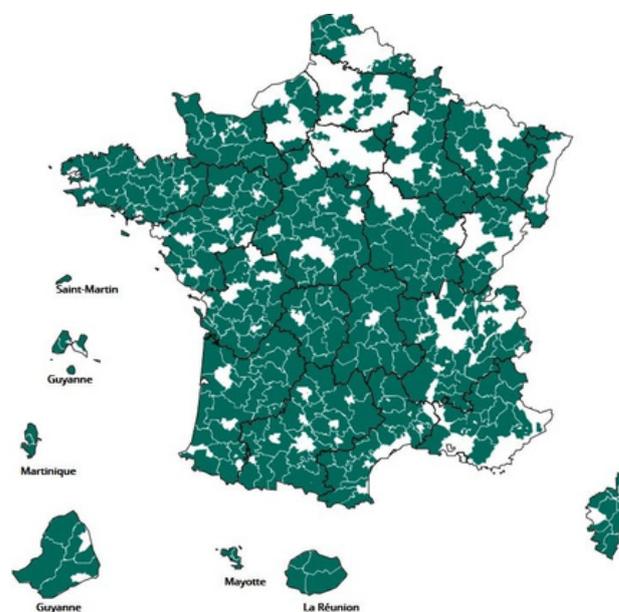
**339 Groupes d'Action
Locale**



**6 500 acteurs investis dans
les GAL**



30 000 projets financés



Cartographie des GAL de la programmation 2014-2022

Pour plus d'informations :
leaderfrance.fr





Le dispositif VTA

Créé en 2021, le dispositif du Volontariat Territorial en Administration, le VTA, s'adresse aux jeunes diplômés souhaitant mobiliser leurs compétences auprès de collectivités territoriales rurales, afin d'accompagner ces territoires dans leurs projets. C'est un contrat à durée déterminée, de 12 à 18 mois, selon les besoins de la collectivité. La rémunération est fixée par la collectivité et ne peut être inférieure au minimum légal. .

Son objectif

Pour la collectivité territoriale : Bénéficier des compétences d'un jeune diplômé en appui sur une mission de 12 à 18 mois.

Pour le jeune : Mobiliser ses compétences auprès d'une collectivité territoriale rurale en accompagnant des projets territoriaux.

Les VTA sont accueillis au sein de collectivités territoriales rurales, EPCI ou communes, mais aussi dans des pays ou PETR notamment s'ils portent des Contrats de Relance et de Transition Ecologique. A titre plus exceptionnel, des structures portant des postes mutualisés pour le compte de plusieurs collectivités territoriales peuvent recruter des VTA. Seulement deux conditions sont fixées pour le profil du jeune recruté : qu'il ait entre 18 et 30 ans et un diplôme de niveau supérieur ou égal au Bac+2.

Le VTA en quelques chiffres



Plus 600 VTA jusqu'à présent



15 000€ de subvention forfaitaire de l'Etat par poste



5 000€ de coup de pouce sac à dos pour le jeune

Les articulations possibles entre LEADER et le VTA

Un Groupe d'Action Local peut choisir de recruter un chargé de mission en passant par le dispositif Volontariat Territorial en Administration. Un VTA peut être en charge de plusieurs aspects du programme selon les besoins de la structure, l'évaluation du programme, la candidature,... Déjà plus de 40 VTA ont été mobilisés sur des missions en lien avec le programme LEADER.

Exemples de missions VTA en lien avec LEADER :

- animateur de développement local LEADER
- chargé de mission revitalisation des centres bourgs
- chargé d'animation démocratie participative

Pour plus d'informations :
agence-cohesion-territoires.gouv.fr



Témoignage d'une VTA

Charlotte a réalisé un Volontariat Territorial en Administration au sein du GAL Sundgau-3Frontières, en Alsace. Sa mission de 12 mois portait sur l'appui à l'évaluation du programme LEADER 2014-2022 et à l'élaboration de la candidature au programme 2023 - 2027.

Quel était ton parcours avant d'intégrer le GAL Sundgau-3Frontières ?

Je suis diplômée du Master & Biosphere de l'Université Paul Sabatier de Toulouse. Cette formation, rattachée à l'UNESCO, apprend à impliquer les habitants dans la gestion durable de leur territoire et de la biodiversité. Me découvrant une nouvelle passion pour les démarches participatives, je me suis engagée au sein de l'association Co'MAB, et ainsi j'ai participé à la construction, l'animation d'ateliers participatifs au sein de territoires et structures variés. Après la validation de mon diplôme, j'ai effectué un service civique au sein de l'association MAB France, durant lequel j'ai participé à la valorisation de projets œuvrant en faveur du développement durable dans le cadre du lancement du programme médiatique national "en quête de demain", coordonné par l'agence de communication Spark News.

Pourquoi as-tu souhaité prendre part au programme LEADER à travers ce VTA ?

Je souhaitais exercer un métier me permettant d'œuvrer pour le développement durable d'un territoire tout en donnant une place importante aux relations humaines. C'était également l'occasion de découvrir le fonctionnement des collectivités territoriales. Concernant le programme LEADER, j'ai été séduite par les points communs avec le programme scientifique et intergouvernemental Man and Biosphere : la gestion et la mise en œuvre du programme par les acteurs locaux, l'importance de l'expérimentation et de la concertation, le partage et le transfert d'expériences et de bonnes pratiques, les réseaux régionaux, nationaux et européens favorisant l'intelligence collective.

Quels sont les avantages pour le jeune et pour sa structure de se lancer dans le VTA ?

En tant que jeune diplômé, le dispositif VTA permet d'avoir une première expérience dans le montage et le suivi de projet en milieu rural. Le jeune peut s'engager dans une mission qui a du sens pour lui. Après le VTA, les compétences et connaissances que le jeune aura développé en ingénierie de projet seront facilement valorisable sur le marché de l'emploi. Souvent, les collectivités territoriales manquent d'ingénierie pour monter, mûrir et développer des projets. Ainsi, au-delà de l'aide financière de 15 000€, le recrutement d'un VTA est intéressant car il s'inscrit dans une logique projet. Pour la structure, le recrutement d'un jeune diplômé est enrichissant car ce jeune va apporter des connaissances et compétences adaptées aux besoins du territoire, au projet, sa vision du territoire, du dynamisme au sein de la collectivité, de nouvelles ressources à travers les échanges du réseau VTA, constituant une veille intéressante sur les actualités des acteurs publics.

Que s'est-il passé pour toi après le VTA ?

A la fin de mon VTA, la structure m'a proposé un CDD de 3 ans en tant que "Chargée de mission Programme européen LEADER". J'ai effectué le conventionnement de la programmation LEADER 2023-2027 entre le GAL Sundgau-3Frontières et la région Grand Est. Mes missions, en lien avec les autres membres de l'équipe technique du GAL, sont les suivantes : animation du GAL, communication, suivi et évaluation de la mise en œuvre du programme LEADER.

Pour plus d'informations :
leader@pays-sundgau.fr



VTA en soutien du programme européen LEADER

Le territoire de Provinces Alpes Agglomération

Provinces Alpes Agglomération (PAA) se situe dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. Suite à la loi NOTRe, à la disparition des Pays et à la fusion des intercommunalités préexistantes, Provinces Alpes Agglomération a repris le portage juridique de deux GAL.

Le GAL Durance Provence, qui couvre 14 communes sur deux intercommunalités, est un territoire rural mais dont l'économie est principalement basée sur l'industrie, l'artisanat et les services car il bénéficie d'une bonne déserte en termes de mobilité. Il expérimentait le programme LEADER pour la première fois lors de la programmation 2014-2022.

Le GAL Dignois qui couvre le périmètre de 35 communes de l'agglomération et dont l'économie locale varie en fonction des vallées, mais elle se base principalement sur les services pour la ville-préfecture de Digne-les-Bains, le tourisme de pleine nature et l'agriculture pour les commerces rurales. Ce territoire a une grande expérience du programme LEADER, car il en avait bénéficié depuis sa toute première génération.

L'articulation entre LEADER et le VTA

Gaëlle, volontaire territorial en administration au sein de l'agglomération, s'est rapidement intégrée dans l'équipe LEADER de Provinces Alpes Agglomération. Elle a été force de propositions et a permis à l'équipe de donner une envergure plus importante au projet d'événementiel.

Les missions du VTA

La Volontaire Territoriale en Administration, Gaëlle, a participé à l'animation des deux GAL portés par PAA. Ses missions ont permis d'apporter un support à l'équipe gestionnaire-animateur en poste pour la mise à jour des outils de suivi, la communication sur les appels à projets ou encore l'accueil et le renseignement des porteurs de projets. Cependant, sa véritable plus-value a été dans l'organisation d'un événement de valorisation des programmes et des projets soutenus, qui a eu lieu le 19 mai 2022 au Palais des Congrès de Digne-les-Bains. A cette occasion, plus de 100 personnes se sont réunies pour faire le bilan de la programmation LEADER sur le territoire de PAA et pour discuter des perspectives de la nouvelle génération du programme et de l'importance du soutien de l'Europe aux territoires ruraux en complément des politiques nationales, régionales et départementales. Elus, techniciens et porteurs de projets ont participé aux échanges sous forme de table ronde, mais aussi autour des stands du village expo qui a permis de faire découvrir plus d'une vingtaine de projets soutenus.



Pour plus d'informations :

leader.dignois@provencealpesagglo.fr

leader.durance-provence@provencealpesagglo.fr



VTA chargée de la candidature LEADER FEDER OS5 2023-2027

Le territoire du GAL Ruffécois

Le GAL Ruffécois, porté par le PETR du Pays Ruffécois, se situe au nord de la Charente. Composé de 2 communautés de communes, ce territoire compte aujourd'hui 82 communes pour 36 469 habitants. L'agriculture domine l'économie, axée sur les grandes cultures céréalières, avec une volonté de diversification, de maintien d'actifs agricoles et de pratiques durables. Le territoire possède un riche patrimoine naturel menacé par les activités humaines, avec des actions de préservation axées sur la réduction des produits phytosanitaires. L'attractivité repose sur le tissu artisanal et commercial, mais la politique d'accueil pour de nouvelles activités doit être améliorée. Malgré un riche patrimoine culturel et touristique, le territoire fait face à un déficit d'hébergements de groupes et d'hôtels, constituant un défi pour son attractivité touristique.

L'articulation entre LEADER et le VTA

Le recrutement d'un nouveau VTA a été un atout pour l'animateur déjà en poste au sein du GAL qui lui a permis de se concentrer sur l'instruction des dossiers en cours. L'apport d'un regard extérieur a joué un rôle crucial en offrant une perspective différente et une nouvelle dynamique.

A la suite de son contrat, le PETR du Pays Ruffécois a proposé à sa Volontaire Territoriale en Administration un poste de chargée de projet territorial, avec pour missions principales la gestion du programme LEADER FEDER OS et du contrat régional. En mars 2023, elle a pu évoluer vers le poste de co-directrice du PETR du Pays Ruffécois.

Les missions du VTA

Pour l'élaboration de la candidature LEADER FEDER OS5 du programme 2023-2027, il a été nécessaire pour la VTA de prendre contact, d'informer et de mobiliser les acteurs du territoire. Elle s'est appuyée sur la dynamique de ces derniers pour élaborer de manière participative cette candidature. Pour cela, plusieurs ateliers de concertation ont été organisés. La stratégie de développement a été co-élaborée avec les différents acteurs en suivant deux logiques :

- Une logique ascendante auprès des acteurs publics et privés du territoire qui a permis d'identifier les initiatives et de futurs projets, l'émergence d'idées de projets, la prise en compte des avis de chacun sur l'avenir du territoire.
- Une logique renouvelée qui a permis d'affiner la stratégie au cours des échanges.

En parallèle, elle a créé un comité de pilotage composé d'acteurs publics et d'acteurs privés représentatifs du territoire et multisectoriels. Afin de créer un groupe de travail dynamique et durable, elle a créé une enquête qui a été distribuée aux membres du GAL 2014-2020 afin de connaître leur intérêt pour participer au comité de pilotage.



Pour plus d'informations :

06 41 86 20 65



VTA en appui à l'évaluation du programme LEADER 2014-2022 et à la candidature au programme 2023-2027

Le territoire du GAL Sundgau 3F

Situé dans le Sud de l'Alsace, le GAL Sundgau-3Frontières est frontalier avec la Suisse et l'Allemagne. Il comprend 148 communes, soit environ 152 892 habitants, essentiellement rurales et réparties dans 3 intercommunalités. C'est un cadre de verdure avec une multitude de centres d'intérêts divers : patrimoines bâti, historiques, immatériels (gastronomique, linguistique,...), sites naturels,... Le GAL est porté par le PETR du Pays du Sundgau, en partenariat avec Saint-Louis Agglomération. Ce sont deux territoires qui présentent des complémentarités fortes afin de répondre aux défis actuels du monde rural : attractivité résidentielle croissante, tourisme et mobilités durables, circuits-courts, adaptation aux changements climatiques, préservation des patrimoines et ressources, accès aux services et à la santé, cohésion sociale,... Le territoire porte des programmes LEADER depuis 1991, en partenariat avec Saint-Louis Agglomération depuis 2007.

LEADER et le VTA

Le recrutement de Charlotte, rendu possible grâce à la subvention VTA, a permis au GAL de mener de front à la fois la candidature du programme LEADER 2023-2027, l'évaluation et la gestion du programme 2014-2022. Ses compétences en matière d'animation d'ateliers de concertation, d'analyse et de synthèse de documents complexes, et son appétence pour la communication et la vulgarisation de sujets techniques auprès du grand public ont été particulièrement appréciées au sein du GAL. De plus, Charlotte a bénéficié d'une formation proposée par l'ANCT sur l'animation d'ateliers à distance.

Les missions du VTA

- Organisation de 4 ateliers de concertation relatifs à la construction de la candidature du programme LEADER 2023-2027 (préparation des supports d'animation, proposition de méthodes d'animation, animation des ateliers de concertation des acteurs, synthèse des ateliers)
- Co-construction, relecture, analyse, correction et synthèse du dossier de candidature LEADER 2023-2027 réalisé avec l'appui d'un bureau d'étude
- Relecture, analyse, correction et synthèse du rapport d'évaluation du programme LEADER 2014-2022
- Communication (réseaux sociaux, site internet du GAL, création de supports, réflexion sur l'élaboration d'une stratégie de communication pour le programme LEADER 2023-2027)
- Participation à l'organisation et à l'animation des Comités de programmation et Comités techniques, et aux rencontres avec les porteurs de projets



Pour plus d'informations :
leader@pays-sundgau.fr



VTA chargée du développement économique et touristique et de l'animation LEADER

Le territoire du GAL Pays Marie-Galante

Baignée par l'Océan Atlantique, Marie-Galante est une île isolée du sud de l'archipel de Guadeloupe, elle se situe au centre des îles de son environnement proche. Marie-Galante est à environ 6800km de la France métropolitaine dans la zone intertropicale des Petites Antilles. Elle appartient au chapelet d'îles de l'arc caraïbes, qui relie l'Amérique du Nord et du Sud. Cet arc délimite à l'est, l'Océan Atlantique et à l'ouest, la mer des Caraïbes. Marie-Galante est la troisième île française des Antilles en superficie (158km²) derrière la Martinique et la Guadeloupe.

L'île de Marie-Galante regroupe 10565 habitants concernés par la stratégie du programme LEADER sur trois communes comprenant : Saint-Louis, Grand-Bourg et Capesterre-de-Marie-Galante.

Le GAL de Marie-Galante à travers les programmes LEADER 2007-2014 ; 2014-2020 et de celui de 2023-2027, à travers d'autres programmes de développement, poursuit un même objectif : construire Marie-Galante avec ses propres ressources (ressources humaines, ressources matérielles, ressources financières) et s'appuyer sur ses propres ressources naturelles et savoir-faire. Ainsi, pour atteindre cet objectif, le territoire doit pouvoir compter sur sa force vive sociale et économique et pouvoir renverser certaines contraintes telles que : l'exode des jeunes, le vieillissement de la population et la double insularité.

L'articulation entre LEADER et le VTA

Le recrutement du VTA a permis un appui considérable dans l'accompagnement des porteurs de projet et le montage des dossiers LEADER.

Les missions du VTA

L'animatrice de développement local / LEADER engagée dans le dispositif de VTA en collectivité est venue en appui aux élus et aux agents chargés de missions de développement du territoire, pour mettre en œuvre la stratégie et animer le projet économique du territoire de Marie-Galante.



Pour plus d'informations :

05 90 97 83 58





Association Leader France

Mairie de Plœuc-l'Hermitage

Place Louis Morel

22150 Plœuc-l'Hermitage

contact@leaderfrance.fr

leaderfrance.fr